



Prairie pâturée sous contrat MAEC depuis 2015 sur l'Île de Raymond (33)



**Jacques Biliric**

Président du Comité de pilotage Natura 2000 Garonne Aquitaine  
Conseiller départemental du Lot-et-Garonne (canton de Marmande 2)  
Vice Président de Val de Garonne Agglomération  
Maire de Fourques sur Garonne

Après une validation du Document d'Objectifs en 2013, le SMEAG a achevé en fin d'année 2019 son deuxième cycle d'animation du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Un bilan plus qu'encourageant, qui a donné lieu à la signature de nombreuses chartes ainsi que deux contrats Natura 2000, l'un portant sur la restauration d'un atterrissement sur la commune de Saint-Laurent (47) en 2017 et l'autre, sur la restauration d'une annexe hydraulique sur la commune de Saint-Macaire (33) en 2019.

Parallèlement à ces engagements et toujours dans l'objectif de contribuer à la préservation et à la restauration des milieux naturels bordant la Garonne, le travail d'animation territoriale mené jusqu'à présent a permis de nouer des collaborations avec des collectivités dans leurs projets respectifs. Des exemples concrets : le SMEAG fait partie du comité de pilotage du projet ambitieux d'observatoire de la Garonne depuis la Tour Lacassagne sur la commune de Boé afin de faire le lien avec Natura 2000 et les différents projets qui émergent sur le territoire. De plus, l'animateur N2000 a co-animé une visite de l'Île de Raymond (33) à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides afin de sensibiliser le grand public sur la biodiversité et la fragilité de tels écosystèmes.

L'animation agricole, après un profond remaniement des mesures agro-environnementales (MAE) proposées et un élargissement du périmètre du PAEC Garonne en 2018, a permis d'accompagner 11 agriculteurs engagés dans 14 contrats depuis 2015 dont 2 prolongations de contrats cette année 2020. Ainsi, un peu plus de 145 000 € d'aides financières ont été octroyés en faveur du maintien ou de l'adoption de pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire de la Garonne. Par ailleurs, cette année 2020 est la dernière année du Programme de Développement Rural actuel (PDR 2014-2020) de Nouvelle-Aquitaine impliquant des réductions financières importantes. Cette cinquième lettre d'information vous apporte des compléments sur le bilan et l'actualité du volet agricole.

C'est dans une dynamique de relais d'informations, de sensibilisation et de veille territoriale, que les animateurs vont poursuivre leurs missions visant à favoriser des pratiques plus soucieuses de notre environnement. En effet, le comité de pilotage qui s'est réuni en juin 2019, a nommé le SMEAG comme structure porteuse d'un troisième cycle d'animation (2020-2022). Dans ce cadre, l'équipe pourra donc continuer à accompagner les actions en faveur de la biodiversité de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles de notre territoire.

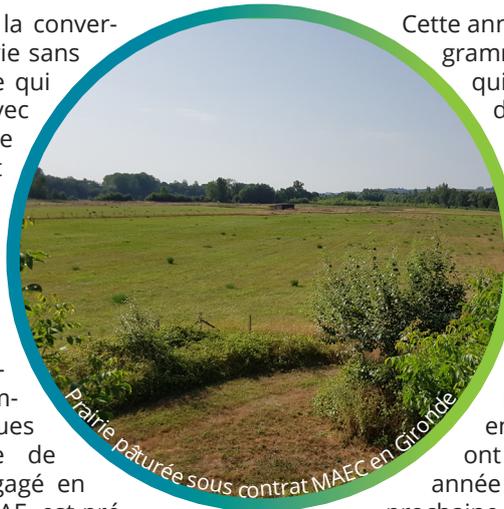
# Natura 2000 avec les agriculteurs !

Par nature, les agriculteurs sont conscients de la valeur mais aussi de la fragilité du milieu environnemental dans lequel ils évoluent. La démarche Natura 2000 est un outil permettant d'agir concrètement en faveur de la préservation et de la restauration des milieux naturels. En effet, par leurs engagements dans des contrats agricoles appelés MAE, ils modulent les paysages bordant la Garonne en adoptant des pratiques compatibles avec les enjeux environnementaux.

Depuis 2015, nous proposons aux exploitants qui le souhaitent et dont les parcelles éligibles sont à proximité immédiate de la Garonne, de s'engager dans ces mesures MAE. Après six années d'animation agricole, un bilan vous est présenté dans cette cinquième lettre d'information.

## Retour sur les MAE proposées

Deux de ces mesures concernent la conversion de parcelles cultivées en prairie sans apport de fertilisant. Cette mesure qui présente une version compatible avec l'agriculture biologique, est idéale pour les exploitants qui souhaitent modifier leurs pratiques agricoles habituelles par l'implantation d'un couvert végétal prairial diversifié et donc pérenne. Pour les agriculteurs ayant déjà une prairie implantée sur leurs parcelles, des mesures de gestion comme le retard de fauche et le pâturage, compatibles avec les enjeux biologiques sont proposées. Le témoignage de Vincent MOUNIER, agriculteur engagé en 2018 dans deux de ces mesures MAE, est présenté en page 3. Enfin, pour les agriculteurs dont les parcelles sont directement limitrophes à la Garonne, une mesure de gestion de la ripisylve est proposée, ce qui participe au maintien des berges et de leur biodiversité végétale et également à l'entretien du corridor de déplacement pour de multiples espèces telle que la loutre d'Europe.



## 2020, une année agricole singulière !

Cette année 2020 est la dernière année de la programmation actuelle en Nouvelle-Aquitaine qui laissera place à un nouveau Programme de Développement Rural (PDR) en 2021. Mais cette fin de programmation impose une réalité financière : en effet, des restrictions budgétaires drastiques ont été annoncées par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) pour cette campagne 2020. De fait, aucun nouveau contrat MAE n'a pu être engagé cette année sur le PAEC Garonne. En revanche, seules les deux exploitantes engagées en 2015 ont eu la possibilité et ont souhaité prolonger leurs contrats d'une année supplémentaire. Cependant, dès l'année prochaine, nous espérons pouvoir à nouveau accompagner les agriculteurs motivés souhaitant s'engager dans des MAE en leur apportant l'assurance d'un financement sur cinq ans pour la mise en œuvre de bonnes pratiques répondant aux enjeux écologiques de la Garonne.

## Bilan 2015-2020 en quelques chiffres...



**11** agriculteurs engagés dans **14 contrats MAE depuis 2015**

dont **2** agricultrices qui ont prolongé leurs engagements respectifs d'un an : deux éleveuses, équine et ovine, engagées dans la gestion d'une prairie pâturée dont l'une est en agriculture biologique. Ces deux prolongations de contrat nécessitent un soutien financier équivalant à un peu moins de **5 200 €**.



**55Ha** de prairies implantées faisant l'objet de 6 contrats MAE



**78,5Ha** de prairies gérées par la fauche tardive et le pâturage confondus, dont 31,5 Ha en BIO



**2500** mètres de ripisylve entretenue par 2 agriculteurs Lot-et-Garonnais

Au global, ce sont un peu plus de **145 000€** qui ont été accordés pour des pratiques agricoles favorables à la biodiversité !



**Vincent MOUNIER,**  
agriculteur engagé dans 2 MAE  
en Gironde

**Comment avez-vous pris connaissance de la possibilité d'engager des MAE sur le site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine ?**

VM : La première fois que j'ai entendu parler des MAE, c'était lors d'une réunion d'information entre le SMEAG et la Communauté des Communes de Montesquieu.

**Pour quelles raisons vous être engagé dans ces MAE ?**

VM : Je suis en agriculture dite conventionnelle, mais le respect des sols et de la biodiversité a toujours fait partie de nos itinéraires culturels, et donc naturellement quand les MAE proposées ont été transposables à notre modèle d'exploitation, nous avons commencé par une mesure la première année et une deuxième l'année suivante. Ces mesures nous permettent à l'échelle parcellaire, d'essayer un nouveau modèle d'exploitation, répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux.

**Concrètement, en quoi consistent vos engagements ?**

VM : La première est une mesure de retard de fauche sur prairie et absence de fertilisation. Avec les étés qu'on a, je fauche une fois par an, c'est suffisant. La deuxième MAE est une conversion de culture en prairie sans fertilisation. Ce sont des parcelles que j'entretiens en passant le broyeur à l'hiver pour broyer tous les refus et les ligneux envahissants.

**Êtes-vous satisfait de l'accompagnement du SMEAG ?**

VM : Oui, les animateurs sont facilement joignables (mail, téléphone) et surtout réactifs ! Ça avait été assez vite, on avait fait un état des lieux sur place et après un contrat signé bien sûr.

**Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?**

VM : Rien d'insurmontable, on est cependant tributaire d'un calendrier administratif pas toujours adapté aux itinéraires de culture. J'ai voulu anticiper et semer ma prairie à l'automne dernier et finalement pas d'enveloppe disponible pour cette année. Pour ce genre de culture, c'est un peu gênant car ce ne sont pas des annuelles. J'ai aussi été concerné par des retards de paiements mais bon ça a fini par arriver !

**Comment s'engager dans une mesure agro-environnementale (MAE) ?**

**1. Contacter les animateurs Natura 2000**

Afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (coordonnées en page 4).

**2. Vérifier que vos parcelles sont incluses dans le périmètre du PAEC Garonne**

Toutes les parcelles situées en bord de Garonne en Nouvelle-Aquitaine sont potentiellement éligibles. Depuis l'élargissement du périmètre Natura 2000 aux îlots PAC en 2018, au total, pas moins de 387 exploitants sont concernés.

**3. Réaliser un diagnostic des parcelles**

Après plusieurs échanges avec l'exploitant entre ses souhaits et les mesures proposées, une rencontre avec ce dernier sur son exploitation est nécessaire afin de définir les enjeux présents sur la parcelle et les mesures à engager.

**4. Remplir et signer le contrat MAE**

En accord avec l'exploitant, les animateurs Natura 2000 renseignent le formulaire adéquat selon la mesure engagée.

**5. Envoyer le dossier à la Direction Départementales des territoires (et de la mer)**

Envoi du dossier par le SMEAG avec les pièces justificatives (liste exhaustive précisée dans le formulaire fourni par les DDT(M). Déclaration par l'exploitant de son engagement dans Télépac.



**Documents téléchargeables sur [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com) > rubrique milieux naturels > Natura 2000 Garonne**



Prairie gérée par la fauche tardive en Gironde

# DES ACTIONS NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE !

Un levier en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité



**Implication des populations locales dans l'entretien d'un atterrissement et de sa ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat N2000 à Saint Laurent. L'objectif est de rétablir ses rôles fonctionnels et favoriser la dynamique fluviale en remobilisant les sédiments de la Garonne.**

Photo : Restauration de la ripisylve avec les scolaires à Saint-Laurent (47)

**Restauration des annexes hydrauliques du fleuve utilisées comme zones d'alimentation, de refuge et de reproduction. En effet, ce sont des frayères potentielles pour certaines espèces piscicoles telles que la lamproie marine, la lamproie fluviatile ou encore la bouvière.**

Photo : Plantation de la ripisylve à l'entrée de l'annexe hydraulique du fleuve à Saint-Macaire (33)



**« On protège bien ce que l'on connaît bien » ! La sensibilisation du grand public sur les enjeux écologiques associés à la Garonne est donc essentielle car elle participe à la protection des milieux naturels.**

Photo : Stand Natura 2000 à « la Garonne en fête » à Boé (47)

**Valorisation des zones humides à proximité de la Garonne dont le fonctionnement est lié à celui du fleuve et jouant un rôle d'éponge notamment lors des crues. Ces écosystèmes fragiles renferment une biodiversité animale et végétale variée.**

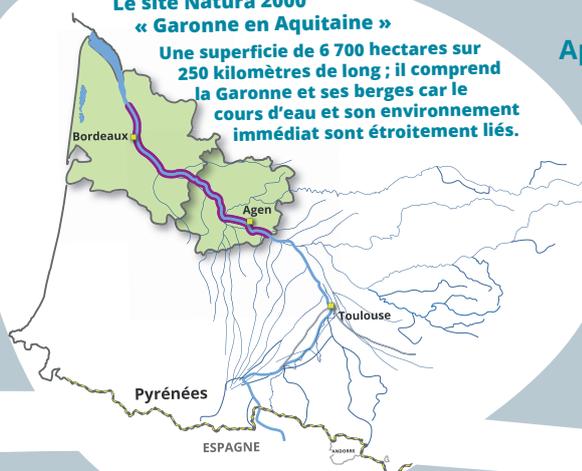
Photo : Garonne depuis l'île de Raymond (33)



## Natura 2000 en action, avec vous

### Le site Natura 2000 « Garonne en Aquitaine »

Une superficie de 6 700 hectares sur 250 kilomètres de long ; il comprend la Garonne et ses berges car le cours d'eau et son environnement immédiat sont étroitement liés.



**Appartenir au réseau Natura 2000 marque la reconnaissance d'une biodiversité que les modes traditionnels de gestion ont su préserver.**

L'objectif de la démarche est de permettre aux habitants de prendre conscience de cette richesse exceptionnelle, à proximité de chez eux, et de s'engager volontairement pour conserver ce patrimoine. Natura 2000 n'a pas vocation à interdire mais plutôt à agir en concertation avec les acteurs locaux.

**Propriétaires public ou privé, gestionnaire ou particulier : si vous souhaitez contribuer à la sensibilisation des populations sur la richesse écologique de votre territoire, favoriser la signature de contrats et de chartes Natura 2000 ou valoriser des pratiques vertueuses déjà en place, les animateurs Natura 2000 du SMEAG sont là pour vous conseiller. N'hésitez pas à les contacter : Animateurs Natura 2000 - SMEAG - 62 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE  
Tél : 05 62 72 76 00  
Mél : natura2000@smeag.fr**

Pour en savoir plus : [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)

DÉMARCHE ANIMÉE PAR :



SOUTENUE PAR :

